



# Conseil économique et social

Distr. générale  
17 juin 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Session de 2014

Point 13 de l'ordre du jour provisoire\*

### Coopération régionale

## Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est présenté au Conseil économique et social conformément à la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et à sa propre résolution 1817 (LV). Il comporte deux parties. La première présente les perspectives régionales concernant trois processus mondiaux : le programme de développement pour l'après-2015; la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement; et l'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. La seconde partie du rapport traite des faits nouveaux dans certains domaines précis de la coopération régionale et interrégionale, ainsi que d'autres questions de politique soulevées lors des sessions ministérielles des commissions régionales; des nouveaux efforts entrepris pour promouvoir la cohérence au niveau régional, y compris grâce aux mécanismes de coordination régionale réunis à l'initiative des commissions régionales suite à la demande du Conseil; de la coopération avec des organismes régionaux n'appartenant pas au système des Nations Unies en vue de promouvoir le développement; et du renforcement de la coopération interrégionale entre les commissions régionales.

Tout en maintenant ses efforts sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le système des Nations Unies a entrepris un processus de consultation en vue de fixer les orientations du programme de développement pour l'après-2015. Les commissions régionales ont organisé de vastes consultations multipartites afin de recenser les éléments critiques du point de vue régional à inclure dans ce programme. Même si des messages communs ont été formulés par les régions, on a recensé pour chaque région les grands domaines qui appellent des mesures de transformation ou des mesures urgentes, et cerné les défis qui se posent à

---

\* E/2014/1/Rev.1, annexe II.



l'échelle de la planète quant à l'édification de sociétés inclusives, durables et prospères. Le présent rapport reprend certains des principaux messages issus des consultations sous-régionales et régionales, notamment le rôle des principaux agents du développement et la nécessité de définir clairement les modalités de réalisation des futurs objectifs de développement.

Les commissions régionales ont organisé des consultations régionales dans les Caraïbes et dans le Pacifique dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui doit se tenir à Samoa en 2014. Le présent rapport met l'accent sur plusieurs messages issus de ces réunions, qui visent à favoriser le développement durable des petits États insulaires en développement et qui concernent des questions telles que les finances et les fonds régionaux, la coordination, les partenariats véritables et durables, autant d'éléments qui demeurent déterminants pour le développement des infrastructures.

Depuis l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994, les commissions régionales aident les pays à mieux comprendre les implications politiques du Programme d'action et soutiennent les efforts qu'ils font pour le mettre en œuvre. Tout au long de l'année 2013, elles ont organisé des conférences et forums régionaux sur la population afin d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action dans les différentes régions. Dans les documents finals de ces conférences, les commissions régionales ont recensé les priorités d'action qui sont particulières à chaque contexte régional et qui donnent des indications sur la population et le développement de chaque région après 2014.

## Table des matières

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Perspectives régionales concernant des questions figurant parmi les préoccupations mondiales .....  | 3           |
| A. Programme de développement pour l'après-2015 .....  | 3           |
| B. Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement .....  | 10          |
| C. Examen de la suite à donner au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014 .....                | 12          |
| II. Faits nouveaux dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale .....  | 19          |
| A. Autres questions de politique générale abordées par les commissions régionales lors des sessions ministérielles et autres réunions de haut niveau ..... | 19          |
| B. Cohérence au niveau régional .....  | 20          |
| C. Renforcement de la coopération interrégionale entre les commissions régionales .....  | 24          |

## **I. Perspectives régionales concernant des questions figurant parmi les préoccupations mondiales**

### **A. Programme de développement pour l'après-2015**

1. Les commissions régionales ont tenu une série de consultations étendues et ouvertes aux niveaux sous-régional et régional en vue de solliciter les vues et les perspectives de leurs États membres et des autres parties prenantes sur les priorités du programme de développement pour l'après-2015. Les participants étaient des représentants des gouvernements, de la société civile, des milieux d'affaires et du système des Nations Unies. Même si des messages communs ont été formulés par les régions, on a recensé pour chaque région les grands domaines qui appellent des mesures de transformation ou des mesures urgentes. Le présent rapport reprend certains des principaux messages issus des consultations sous-régionales et régionales, notamment le rôle des principaux agents du développement et la nécessité de définir clairement les modalités de réalisation des futurs objectifs de développement. Un compte rendu plus détaillé de ces consultations est disponible à l'adresse suivante : [www.regionalcommissions.org/?p=481](http://www.regionalcommissions.org/?p=481).

#### **Messages émanant des régions**

2. Les consultations organisées en Afrique ont été à l'origine de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, qui a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba en janvier 2014. Dans ce document, les priorités de développement de l'Afrique sont regroupées en six principaux piliers, dont chacun comprend une description des questions à traiter. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine et les partenaires mènent actuellement des activités d'information et de communication sur ce texte.

3. Dans le premier pilier de la position commune, intitulé « Transformation économique structurelle et croissance inclusive », les dirigeants africains se sont engagés à promouvoir une croissance économique inclusive qui mobilise les ressources naturelles pour diversifier les structures de l'économie africaine et offrir des emplois décents à tous. L'industrialisation et le développement des infrastructures, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et des communications, ont été recensés comme éléments essentiels pour la transformation structurelle de l'économie africaine.

4. Au titre du deuxième pilier intitulé « Science, technologie et innovation », les pays africains adopteront des politiques visant à améliorer la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies et des innovations en accord avec les besoins de développement de chaque pays. Ils s'attacheront à améliorer l'accès au financement pour les innovations technologiques locales et pour la promotion des écotechnologies. La composante science et technologies des programmes d'enseignement scolaire sera renforcée.

5. Le troisième pilier s'intitule « Développement axé sur l'être humain ». L'éradication de la pauvreté et la fourniture de moyens d'existence décents à tous en vue de faire profiter au plus grand nombre des retombées de la prospérité en sont les principaux moteurs. Il est essentiel que les pays investissent dans l'amélioration et le renforcement de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à tous les

niveaux de la société, en mettant l'accent sur le secteur de l'éducation, notamment dans l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que dans la fourniture d'un accès universel et équitable à des soins de santé de qualité.

6. Le quatrième pilier s'intitule « Viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles ». Les pays africains sont parmi les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques, étant donné que certains des écosystèmes les plus fragiles de la planète se trouvent en Afrique. L'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour tous, l'adoption de mesures efficaces pour faire face aux changements climatiques et à la désertification, à la dégradation des sols, à l'érosion des sols, aux inondations, à la sécheresse et aux catastrophes naturelles sont les principales préoccupations.

7. Le cinquième pilier s'intitule « Paix et sécurité ». La paix et la sécurité sont nécessaires à la préservation des acquis du développement. Il importe que les pays africains s'attaquent aux causes profondes des conflits et préviennent l'apparition de nouveaux conflits. Ils doivent donc éliminer les inégalités économiques et sociales et l'exclusion, améliorer la gouvernance sans exclusive, lutter contre toutes les formes de discrimination et forger l'unité dans la diversité au moyen des pratiques et des mécanismes démocratiques mis en place aux niveaux local, national et continental.

8. Le sixième pilier s'intitule « Financement et partenariats ». Pour pouvoir réaliser ses objectifs de développement, l'Afrique doit disposer de moyens de mise en œuvre adéquats. Les pays africains doivent améliorer la mobilisation des ressources intérieures et renforcer leurs régimes fiscaux. De leur côté, les partenaires de développement doivent honorer entièrement tous les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique et assurer un financement prévisible et de qualité afin de promouvoir des partenariats bénéfiques pour toutes les parties.

9. Le dialogue ministériel Asie-Pacifique, intitulé « Des objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 », a été organisé à Bangkok en août 2013 par le Gouvernement thaïlandais, avec la collaboration et l'aide de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Les ministres et les représentants de haut niveau de la région ont adopté la Déclaration de Bangkok sur le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 comme document final de la réunion.

10. Les signataires de la Déclaration ont souligné l'importance de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre les changements climatiques ainsi que la nécessité de réaliser des changements en profondeur pour faire face aux défis liés au développement durable. Le cadre de développement pour l'après-2015 devrait énoncer des objectifs de nature à généraliser l'accès aux soins de santé et à l'éducation, à promouvoir la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes et à favoriser l'adaptation aux effets des changements climatiques et la préservation de l'environnement. Il devrait également promouvoir une répartition équitable des revenus et l'autonomisation des femmes, améliorer la gestion des ressources naturelles et l'accès à l'énergie et remédier à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement.

11. Pour que la mise en œuvre du nouveau programme de développement dans la région de l'Asie et du Pacifique soit réussie, il faut des moyens adéquats. À cet égard, les participants au dialogue ministériel ont insisté sur la nécessité de renforcer le partenariat mondial, de promouvoir la réalisation des objectifs de développement convenus et de mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif associant la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes.

12. À l'issue de consultations avec des parties prenantes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et les partenaires régionaux et sous-régionaux ont tenu une réunion consultative à Gammarth (Tunisie) les 18 et 19 novembre 2013. Ont participé à la réunion des experts des domaines économique, social et environnemental, ainsi que des représentants des organismes publics des pays arabes, des organisations régionales et internationales et des grands groupes. La réunion a permis d'informer les parties prenantes de la région arabe sur les processus internationaux en cours concernant le programme de développement pour l'après-2015 et d'examiner la position régionale en accord avec les priorités régionales et les progrès accomplis au regard des objectifs du Millénaire pour le développement.

13. Les débats ont porté essentiellement sur les progrès d'ensemble accomplis dans la région au regard des objectifs du Millénaire pour le développement et ont permis de recenser les principales priorités régionales et nationales en matière de développement durable. Les participants ont retenu trois principaux éléments à prendre en compte dans la conception d'un cadre de développement transformateur pour la région arabe : a) élaboration d'un programme universel qui puisse être approprié par tous les gouvernements – c'est-à-dire des objectifs universels qui tiennent compte de la diversité nationale; b) intégration des considérations environnementales, sociales et économiques dans un cadre cohérent et équilibré; et c) mise en place d'un nouveau partenariat mondial pour le développement durable qui intègre les objectifs de développement durable dans un dispositif de gouvernance efficace prévoyant des moyens de mise en œuvre adéquats et un solide mécanisme de responsabilisation.

14. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a organisé la Conférence sur le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Bogota du 5 au 9 mars 2013. Dans le cadre de la conférence, a été organisé un forum consacré aux problèmes qui se posent aux petits États insulaires en développement. Les conclusions de ce forum, qui étaient à l'image des réalités sous-régionales, donnaient des indications qui faciliteraient les débats à l'échelle régionale et mondiale et mettaient l'accent sur la priorité de la région, qui était de s'attaquer aux inégalités sociales et économiques. Il a été reconnu que ces inégalités étaient devenues tellement importantes et insoutenables qu'elles contribuaient à l'instabilité sociale.

15. Les autres messages de l'Amérique latine et des Caraïbes concernent : a) l'importance de la lutte contre les changements climatiques et la réduction de la diversité biologique; b) la nécessité de promouvoir un partenariat mondial pour le développement, compte tenu en particulier des conséquences de la crise financière et économique mondiale; c) la nécessité urgente de faire avancer la transformation des structures de production afin d'aboutir à une plus grande diversification, à des secteurs à forte intensité de savoir et à des modes de production et de consommation

plus durables; d) l'importance de l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et stratégies de développement des pays; e) l'importance de la création d'emplois productifs et décents pour tous; f) la nécessité de comprendre que la « gouvernance des ressources naturelles » désigne l'ensemble des politiques et institutions, des régimes fiscaux et des mécanismes de répartition des richesses qui contribuent à un développement socioéconomique durable et sans exclusive; g) la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim et la recherche d'autres sources novatrices de financement pour le développement, telles que les taxes sur les opérations financières et les paradis fiscaux.

16. Le financement du développement a été examiné à la réunion régionale du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, tenue à Santiago les 14 et 15 janvier 2014. Au cours de la réunion, il a été souligné que pour parvenir à un développement durable, il ne s'agit pas de mettre en place des mesures compartimentées ou des séries de projets ou de programmes qui traitent de manière marginale les problèmes de développement. Le financement du développement durable ne doit pas consister à seulement financer certains projets ou opérations. En maintenant une séparation entre le financement traditionnel du développement et le financement du développement durable, on risque de perpétuer le cloisonnement des activités de développement. Un appel a été lancé en faveur d'un changement d'orientation en vue de mettre l'accent sur des politiques de développement de qualité qui aillent au-delà des relations commerciales et soient vraiment bénéfiques aux populations de la région.

17. La région relevant de la compétence de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui comprend des pays à faible revenu, à revenu intermédiaire et à revenu élevé, réunit un grand nombre des problèmes mondiaux touchant l'édification de sociétés durables, prospères et sans exclusive, et a donc un rôle important à jouer dans le processus en cours visant à élaborer un cadre de développement de portée universelle qui soit applicable à tous les pays. Des consultations nationales ont été organisées dans 15 pays de la région et quelque 250 000 citoyens ont participé à des débats en ligne, à des débats publics et à l'enquête « My World ». À une consultation régionale sur le programme de développement pour l'après-2015, tenue à Istanbul (Turquie) les 7 et 8 novembre 2013 sur le thème « Développement durable partagé : le point de vue de l'Europe et de l'Asie centrale sur le programme de développement pour l'après-2015 », les participants ont aidé à formuler les priorités régionales en matière de développement pour l'après-2015. Ces discussions ont permis de dégager les idées-force ci-après.

18. Le modèle de développement classique, axé sur la croissance, ne permet pas de résoudre les grands problèmes d'aujourd'hui. Il faut transformer les cadres conceptuels classiques afin de prendre en compte les questions de durabilité sociale et environnementale. Il faut pour cela concevoir autrement le développement en repensant radicalement l'édification des sociétés et l'économie en tant que producteur de biens et de services et créateur de croissance et d'emplois. L'un des changements fortement préconisés dans la région est une profonde transformation des modes de production et de consommation, car c'est la seule façon de garantir à tous les habitants de la planète un accès équitable aux biens et services essentiels tout en préservant les ressources naturelles de la planète. Il est également indispensable de mettre l'égalité et l'intégration au centre du programme de développement et d'intégrer cette préoccupation dans les objectifs de développement durable et les cibles connexes. Par ailleurs, la participation des

citoyens et de toutes les principales parties prenantes et la bonne gouvernance seront essentielles pour la mise en œuvre du futur cadre de développement.

### **Le développement durable au cœur du programme de développement pour l'après-2015**

19. Dans le document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (septembre 2013), il a été affirmé que le développement durable est au cœur du programme de développement pour l'après-2015. En application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, portant création du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, et conformément au mandat qui leur était confié, les commissions régionales ont organisé des forums régionaux sur le développement durable.

20. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, la CEA a organisé la Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable à Addis-Abeba du 31 octobre au 5 novembre 2013. Au cours de cette réunion, qui a rassemblé plus de 400 participants de 54 pays africains, les responsables politiques ont examiné et défini d'un commun accord les priorités et objectifs de développement durable de la région, qui allaient déterminer la position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015. À l'issue de la réunion, 12 objectifs de développement durable ont été adoptés; ces objectifs ont servi à définir les domaines prioritaires énoncés dans la position commune. Dans les conclusions de la réunion, il a été souligné également que les priorités de l'Afrique en relation avec les objectifs de développement durable doivent être prises en compte dans les débats et les dispositions qui seront arrêtées au niveau mondial concernant le programme de développement pour l'après-2015.

21. À la consultation régionale sur le programme de développement durable pour l'après-2015 organisée par la CEE à Istanbul, les débats ont porté sur les futurs objectifs de développement durable. On a affirmé que l'élimination de la pauvreté était l'objectif suprême et que pour y arriver, il fallait s'attaquer à tous les principaux facteurs de pauvreté en même temps, c'est-à-dire accorder la même attention à la réduction des inégalités de revenus et au renforcement de l'accès de tous à une large gamme de services publics, notamment la santé, l'éducation, les transports, l'énergie et l'eau. La réalisation de cet objectif dépend donc des progrès accomplis sur un large éventail d'autres objectifs de développement durable. La mise en place de socles de protection sociale au niveau national est un moyen efficace d'assurer la sécurité humaine, la dignité, l'équité et l'inclusion sociale. L'expérience a montré que, avec une combinaison de politiques économiques et sociales adaptées à la situation de chaque pays, la mise en place d'un socle de protection sociale est possible et ne revient pas trop cher. La couverture santé universelle est essentielle à la réalisation des objectifs en matière de santé. Tout objectif en matière d'éducation doit impliquer l'investissement dans l'éducation préscolaire et l'affectation des ressources publiques à un enseignement de qualité.

22. La gouvernance devrait constituer un objectif en soi et être en même temps intégré dans tous les autres objectifs de développement durable. Des mécanismes de responsabilisation doivent être mis en place et les autorités nationales doivent y jouer un rôle de premier plan. La société civile, le secteur privé et la communauté

scientifique doivent également faire partie de ces mécanismes, conformément aux responsabilités qui leur incombent dans la mise en œuvre des objectifs futurs. La responsabilisation complète suppose qu'il faut aller au-delà des politiques nationales et au-delà des frontières et donc faire intervenir des mécanismes internationaux, y compris à l'échelon régional. De nouvelles procédures de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement et des cibles connexes doivent être mises en place. Le renforcement des capacités statistiques en vue de la collecte de données fiables, la recherche de nouvelles sources de données, y compris les données produites par les citoyens, et l'exploitation de ces diverses sources dans les débats d'orientation pour promouvoir la transparence de la prise de décisions sont des éléments essentiels de la révolution des données préconisée pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

23. La CESAO et ses partenaires ont organisé le forum arabe de haut niveau sur le développement durable, tenu à Amman du 2 au 4 avril 2014, pour appuyer, notamment, les préparatifs régionaux de la deuxième session du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Les participants ont examiné les premières propositions concernant les objectifs de développement durable pour la région arabe, que la CESAO avait établies en se basant sur les résultats des consultations régionales consacrées à la question. Des parties prenantes diverses et variées ont été représentées au forum, notamment des organes publics s'occupant des domaines économique, social et environnemental, les grands groupes et des organismes des Nations Unies, ainsi que des organisations internationales et régionales qui y ont envoyé leurs experts.

24. Une des idées-force du forum arabe est que tout futur objectif de développement durable doit reposer sur un texte explicatif solide qui fournit un cadre conceptuel englobant la gouvernance globale, la paix et la sécurité et la culture. L'environnement doit être pleinement pris en compte dans les objectifs, de même que les questions des jeunes et de l'égalité entre les sexes. La mise en place d'un socle de protection sociale universelle, qui bénéficie à tous les groupes sociaux, y compris les personnes handicapées, sera un pas important vers la réalisation de l'égalité des chances pour tous, la promotion de la justice et de la bonne gouvernance et la préservation des acquis du développement. Pour réaliser une croissance partagée, il faut une structure économique plus diversifiée qui favorise l'emploi productif. Tout futur cadre de suivi du développement économique doit être en mesure de faire apparaître les inégalités au niveau sous-national et permettre de cibler les plus pauvres de la population.

25. Les participants au forum ont insisté sur la nécessité de disposer des moyens de mise en œuvre qui permettent de réaliser les objectifs de développement durable. Il faudra mettre davantage l'accent sur la technologie, y compris les technologies sectorielles nécessaires à la région (par exemple les technologies de l'eau), ainsi que les moyens de tirer parti des connaissances traditionnelles; un environnement de recherche scientifique stimulant afin de promouvoir l'acquisition et le transfert de technologie; et un partenariat mondial véritable ainsi que des mécanismes régionaux pour le financement du développement durable.

26. La session inaugurale du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable s'est tenue du 19 au 21 mai 2014 sur le thème « Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement

ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable ». Le Forum a été organisé par la CESAP en collaboration avec le Mécanisme de coordination régionale et le Groupe des Nations Unies pour le développement.

27. Les participants au Forum se sont attachés à apporter une contribution régionale solide au dialogue et à la prise de décisions au niveau mondial, ainsi qu'à l'élaboration de mesures au niveau national; à recenser les moyens de mise en œuvre efficaces pour un programme de développement transformateur; et à définir les démarches du Forum jusqu'à 2015 et après 2015. Ils ont établi un plan pour un processus de consultation régionale intergouvernementale à long terme, qui repose sur la coordination et la collaboration avec le système des Nations Unies, la participation constructive et sans exclusive des parties prenantes, l'évaluation crédible des progrès accomplis et une relation effective entre les chercheurs et les décideurs.

28. Comme il a été souligné, la CEPALC a organisé la conférence régionale sur le développement durable à Bogota en mars 2013 et a intégré, à titre expérimental, le développement durable dans les travaux de sa trente-cinquième session, tenue à Lima du 5 au 9 mai 2014.

## **B. Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement**

29. La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra au Samoa du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2014, aura pour thème général « Pour un développement durable des petits États insulaires en développement fondé sur des partenariats véritables et durables ». En application de la résolution [67/207](#) de l'Assemblée générale, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont fait, dans les régions relevant de leur compétence, des préparatifs régionaux, interrégionaux et de fond, qui se sont respectivement terminés par une réunion régionale préparatoire tenue à Kingston du 2 au 4 juillet 2013 et une réunion régionale préparatoire tenue à Nadi (Fidji) du 10 au 12 juillet 2013. Ces réunions ont été organisées en collaboration avec le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et d'autres organismes des Nations Unies.

30. Dans le document final adopté à l'issue de la réunion de Kingston, les participants ont souligné les problèmes auxquels les petits États insulaires en développement des Caraïbes devaient faire face, notamment les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la criminalité et la violence, le taux de chômage élevé, en particulier en ce qui concernait les femmes et les jeunes, la fuite des cerveaux, les maladies non contagieuses et autres préoccupations sanitaires, ainsi que la dette. Ils ont demandé à la communauté internationale d'appuyer les petits États insulaires en développement, notamment au moyen du transfert de technologie, du renforcement des capacités, de l'allocation de capitaux au Fonds vert pour le climat et de la promotion des énergies renouvelables.

31. La position et les priorités régionales ont été définies dans le document final adopté à l'issue de la réunion de Nadi, relatif aux mesures à prendre pour accélérer l'adoption d'une stratégie intégrée en faveur du développement durable. Les questions liées aux changements climatiques et aux océans figuraient en bonne

place, les autres sujets traités concernant la santé, en particulier les maladies non contagieuses, la protection et l'intégration sociales, l'informatique et les communications, les transports et les énergies, notamment renouvelables.

32. Les auteurs des deux documents finaux régionaux ont abordé plusieurs questions concernant les finances, la coordination et les fonds régionaux et affirmé que des partenariats authentiques et durables, y compris la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire ainsi que la coopération entre petits États insulaires en développement, et les partenariats public-privé demeuraient des éléments déterminants du développement de l'infrastructure. À Kingston, les représentants des petits États insulaires en développement ont appelé l'attention sur des initiatives telles que le couloir biologique des Caraïbes, le centre régional de renforcement des capacités d'évaluation des risques et des vulnérabilités dans la région, PetroCaribe<sup>1</sup>, l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement<sup>2</sup> et l'Initiative de partenariat pour la gestion durable des terres. À Fidji, les participants ont encouragé les petits États insulaires en développement à effectuer des évaluations stratégiques de l'environnement et des analyses coût-avantage des instruments internationaux et régionaux relatifs à l'environnement tels que la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, et à adhérer à l'Initiative de partenariat du Pacifique pour la gestion durable des eaux, l'objectif étant d'appuyer le développement durable.

33. À la réunion préparatoire interrégionale tenue à Bridgetown du 26 au 28 août 2013, les États ont arrêté les positions et priorités qui constitueraient leur contribution au processus mondial devant aboutir à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Les questions sur lesquelles l'attention devait se porter en priorité étaient les suivantes : les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la criminalité et la violence, le taux de chômage élevé, les problèmes de santé, les énergies renouvelables, les questions relatives aux océans et à l'« économie bleue », la nécessité de créer des dispositifs financiers et des instruments commerciaux spéciaux pour les petits États insulaires en développement et la gestion durable des ressources naturelles.

34. À la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, les commissions régionales s'emploieront à recenser les incidences de la mondialisation et du renforcement du régionalisme pour les petits États insulaires en développement compte tenu des facteurs déterminants de leur croissance économique, ainsi que les principales difficultés économiques qu'ils rencontrent. Les échanges avec les États Membres permettront de définir le programme des commissions régionales, en particulier de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le

<sup>1</sup> PetroCaribe est un accord de coopération conclu par de nombreux États des Caraïbes et la République bolivarienne du Venezuela permettant l'achat de pétrole à des conditions de paiement préférentielles.

<sup>2</sup> L'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement est une initiative des États membres de l'Alliance des petits États insulaires dotant les petits États insulaires en développement d'un dispositif institutionnel qui les aide à transformer leurs secteurs énergétiques nationaux en catalyseurs du développement économique durable et à mobiliser des ressources financières en faveur de l'adaptation aux changements climatiques.

Pacifique, à l'appui des perspectives de développement et de croissance durables de leurs pays membres qui sont de petits États insulaires en développement.

### **C. Examen de la suite à donner au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014**

35. La Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en Septembre 1994, et son Programme d'action ont constitué un cadre utile à l'élaboration et l'application de politiques démographiques depuis 1994. Par le biais de la résolution [65/234](#) de l'Assemblée générale, les États Membres ont demandé que soit entrepris un examen de la mise en œuvre du Programme d'action sur le fondement des meilleures données et analyses concernant la population et le développement.

36. En application de cette résolution, les commissions régionales ont collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) tout au long de 2012 à la conduite d'une enquête mondiale sur l'application du Programme d'action pendant les vingt années ayant suivi la tenue de la Conférence. Les réponses reçues de 176 pays et 8 territoires et zones ont contribué à l'élaboration de rapports régionaux et été complétées par des informations techniques issues des bases de données des Nations Unies, ainsi que par des études thématiques et sectorielles conçues par les commissions régionales. En 2013, les commissions ont organisé des conférences et des réunions sur la population chargées d'examiner l'application du Programme d'action dans les régions relevant de leur compétence.

37. En avril 2014, à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement, qui a marqué le vingtième anniversaire de la Conférence, les commissions régionales ont informé les États Membres des principaux résultats des conférences et réunions régionales. Elles ont également informé la Commission des avancées enregistrées et des difficultés rencontrées par les pays dans la réalisation des engagements qu'ils avaient pris au titre du Programme d'action dans leurs régions respectives.

38. Dans le rapport sur l'application du Programme d'action en Asie et dans le Pacifique, établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en coopération avec le FNUAP, il est dit que la région a enregistré de nombreux succès ces vingt dernières années à ce titre, notamment en matière d'allongement de l'espérance de vie, de réduction du taux de fécondité et de mortalité maternelle, et d'amélioration de l'accès aux services et à l'information concernant la santé sexuelle et procréative. Toutefois, de nouveaux défis sont apparus, tels que le vieillissement rapide de la population dans certaines parties de la région, et de nombreux pays ne sont pas pleinement prêts à les relever. Si certains pays n'ont plus la possibilité de tirer parti du dividende démographique, d'autres peuvent encore en exploiter tout le potentiel en prenant les mesures pertinentes, notamment en renforçant la croissance par l'emploi et l'efficacité du passage de l'école au monde du travail.

39. D'après les informations relatives à la santé sexuelle et procréative et aux droits de la procréation figurant dans le rapport, l'application du Programme a pris du retard, notamment par rapport au ciblage des jeunes. Le manque d'informations

sur la santé sexuelle et procréative et l'accès limité aux services connexes contribuent à expliquer les grossesses non désirées et les avortements pratiqués dans des conditions dangereuses dans certaines parties de la région et exposent des millions de personnes au risque d'infection à VIH. En outre, les programmes de santé sexuelle et procréative doivent cibler les femmes mariées sans enfant, les femmes et les filles célibataires et les hommes et les garçons, si l'on veut qu'ils participent à un système de santé publique intégré qui associe les services de soin, de prévention et de promotion de la santé. Si, dans l'ensemble, la santé maternelle s'est améliorée, le nombre de femmes qui meurent en couches demeure néanmoins beaucoup trop élevé dans certains pays.

40. Les principales conclusions du rapport ont servi de principal apport aux travaux de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, organisée à Bangkok en septembre 2013 par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en coopération avec le FNUAP. Y ont participé 46 États membres, des organisations de la société civile et d'autres acteurs.

41. Dans le document final adopté à l'issue de la Conférence, la Déclaration ministérielle de l'Asie et du Pacifique sur la population et le développement<sup>3</sup>, les participants ont proposé qu'une démarche fondée sur les droits, tenant compte de l'égalité hommes-femmes et non discriminatoire soit intégrée aux stratégies, programmes et politiques démographiques et de développement qui seraient mis en œuvre pendant les dix années suivantes dans la région de l'Asie et du Pacifique. Ils ont recommandé que des mesures prioritaires soient prises au sujet des questions suivantes : l'emploi et l'élimination de la pauvreté; la santé; les services, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation; l'éducation; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; les adolescents et les jeunes; le vieillissement; les migrations internationales; l'urbanisation et les migrations internes; la population et le développement durable; les données et les statistiques, et indiqué les modalités d'application de ces mesures aux niveaux mondial, régional et national.

42. L'examen le plus récent de l'application du Programme d'action a été réalisé à un moment particulièrement délicat pour la région arabe, où la pyramide des âges montre une poussée démographique des jeunes, les évolutions économiques ont accéléré l'urbanisation et les conflits ont provoqué des déplacements de population parmi les plus importants de l'histoire récente. Pour comprendre l'état d'avancement de l'application du Plan d'action et les nouvelles priorités, un large éventail de stratégies a été utilisé, notamment des enquêtes, des consultations avec des jeunes, des membres de la société civile, des groupes de femmes et des parlementaires, et des études techniques.

43. L'examen montre que si les pays à revenu supérieur ont marqué des progrès non négligeables, les pays les moins avancés de la région par contre accusent toujours du retard et les progrès sont inégaux au niveau national. Des avancées ont été enregistrées dans l'éducation des filles, mais la promotion des droits des migrants et la prise en compte des incidences des changements climatiques sur les différents groupes de population n'ont pas suivi.

44. Dans la région arabe, un certain nombre de nouvelles questions doivent immédiatement retenir l'attention, à savoir : la protection des populations

---

<sup>3</sup> Adoptée par 38 voix pour, 3 voix contre et l'abstention. Des pays ont formulé des réserves concernant certains paragraphes.

vulnérables, notamment victimes d'un conflit; l'autonomisation des jeunes, qui représentent près d'un cinquième de la population de la région; l'affirmation de l'égalité des sexes comme droit fondamental et facteur d'autonomisation des femmes; et la fourniture d'une gamme complète de services de santé sexuelle et procréative sûrs, fiables et de bonne qualité qui répondent aux besoins des personnes tout au long de la vie.

45. La conférence régionale sur la population et le développement des pays arabes, qui portait sur le thème des défis liés au développement et de la dynamique des populations dans un monde arabe en pleine mutation, tenue au Caire du 24 au 26 juin 2013, était organisée conjointement par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Ligue des États arabes, la Commission économique pour l'Afrique et le FNUAP. Y ont notamment participé les représentants de 18 États, des parlementaires, des experts et des représentants d'organisations non gouvernementales, de groupements de jeunes et d'organisations de défense des droits des femmes.

46. Les travaux de la conférence ont abouti à l'adoption d'une déclaration en faveur des États arabes, dans laquelle ceux-ci ont réaffirmé leur attachement au Programme d'action, dont ils ont dit qu'il demeurerait d'actualité, en particulier pour les pays les moins avancés. Les États ont également déclaré qu'il convenait que de nouveaux efforts soient déployés en faveur de l'application du Programme d'action après 2014. Les 129 recommandations énoncées dans la déclaration, conformes au cadre mondial, font une bonne place aux questions prioritaires concernant l'application future du Programme d'action dans les domaines thématiques suivants : dignité et égalité; santé; situation géographique et durabilité environnementale; et gouvernance.

47. Les résultats de l'enquête menée dans la région relevant de la compétence de la Commission économique pour l'Europe montrent que de réels progrès ont été réalisés dans l'application du Programme d'action grâce à toute une gamme de politiques, programmes et stratégies allant au-delà des politiques démographiques traditionnelles et comprenant des politiques sociales et de protection sociale ciblant les groupes vulnérables, notamment les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les femmes. Une attention particulière a été portée à la santé sexuelle et procréative et aux droits liés à la procréation. L'analyse montre que les sociétés peuvent prospérer dans des conditions de croissance démographique lente ou nulle ou de vieillissement de la population si elles adaptent leurs institutions et investissent dans l'éducation, la santé et l'emploi pour tous, quels que soient le sexe, l'âge et les origines.

48. La conférence régionale d'examen relative à la population et au développement, qui avait pour thème « Établir des choix : les priorités pour la population au XXI<sup>e</sup> siècle », était organisée conjointement par la Commission économique pour l'Europe et le FNUAP. Elle s'est tenue à Genève en juillet 2013 et avec la participation notamment de représentants de 43 États membres, d'universités, d'organisations de la société civile et de jeunes, ainsi que de membres des parlements nationaux, d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales internationales et régionales.

49. Le document final adopté par consensus à l'issue de la Conférence était une synthèse établie par le Président à partir des consultations tenues par les participants. Le Président y a souligné les difficultés auxquelles se heurtait la

région, notamment les écarts inadmissiblement vastes des taux de mortalité et de morbidité d'un pays à l'autre et d'un groupe à l'autre au sein d'un même pays, l'œuvre inachevée en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation économique des femmes, d'exercice du pouvoir politique et de participation à la prise de décisions, les profondes disparités liées à l'accès à l'information et aux services relatifs à la santé sexuelle et procréative, la discrimination et l'exclusion sociale touchant les migrants, les minorités et d'autres groupes défavorisés et l'aggravation des inégalités dans l'accès à l'emploi et au revenu dont souffraient en particulier les jeunes.

50. Il a été souligné que les droits de l'homme devaient être au cœur des processus de développement et que la santé sexuelle et procréative tenait une place centrale dans le programme de développement. Il a également été souligné qu'il était nécessaire de disposer de données fiables, notamment de données sur les groupes vulnérables, et il a été demandé d'accorder plus d'attention à la protection des droits des migrants, en particulier de ceux qui étaient victimes de la traite d'êtres humains, et au fait que la gouvernance devait être fondée sur l'application du principe de responsabilité, la participation, la transparence et l'état de droit.

51. En Afrique, l'examen a montré que les pays de la région étaient animés d'une ferme volonté politique d'appliquer le Programme d'action. Les stratégies de renforcement de la santé procréative et des droits liés à la procréation, à l'égalité des sexes, à l'équité et à l'autonomisation des femmes paraissaient largement appliquées. Par contre, les questions relatives aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées et des peuples autochtones, à l'urbanisation et aux migrations internes, aux migrations internationales et au développement avaient bénéficié d'une attention moindre.

52. L'application du Programme d'action dans la région est gravement entravée par des évolutions démographiques de grande ampleur, qui entraînent des changements dans la pyramide des âges et la répartition de la population et une urbanisation rapide, ainsi que par les migrations internationales. En outre, l'examen montre que l'application du Programme d'action en Afrique est fragmentée et que la plupart des pays tentent d'harmoniser les politiques démographiques avec les politiques sectorielles menées dans des domaines tels que la santé, l'éducation, le développement économique et la protection sociale.

53. En plus d'être desservie par le manque de données et de recherche sur les politiques, l'application du Programme d'action en Afrique est freinée par des facteurs culturels et comportementaux et par un certain nombre de lois et de politiques relatives, par exemple, à l'âge minimum requis pour le mariage ou le départ à la retraite. Les systèmes de protection sociale et sanitaire ont un taux de couverture faible et des faits tels que les naissances, les décès, les divorces et les migrations ont tendance à ne pas être enregistrés.

54. La conférence régionale africaine sur la population et le développement, qui avait pour thème « Mettre à profit le dividende démographique : le futur que nous voulons pour l'Afrique », s'est tenue à Addis-Abeba du 30 septembre au 4 octobre 2013. Elle était organisée par la Commission économique pour l'Afrique en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et le FNUAP, et 53 États membres y ont participé.

55. La Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique au-delà de 2014<sup>4</sup> constitue un programme relatif à la poursuite des efforts engagés par les pays africains et contient une liste des mesures essentielles qui doivent être prises en matière de population et de développement pour que soient réalisés une croissance et un développement durable qui profitent à tous, la paix et la sécurité. Elle offre un cadre de stratégie démographique axé sur la dignité et l'égalité et des stratégies, programmes et politiques de développement pour la région. Y sont recensées 88 mesures prioritaires portant sur les thèmes suivants : améliorer la qualité de la vie de tous, en particulier des enfants, des adolescents, des filles, des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des groupes marginalisés pour des raisons culturelles ou historiques, des peuples autochtones, des personnes handicapées, des migrants, des réfugiés et des déplacés; éliminer la pauvreté et les inégalités sociales; rendre les enseignements primaire et secondaire universels; réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; améliorer la santé maternelle et infantile; promouvoir la santé procréative et les droits liés à la procréation; lutter contre les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH et le sida; éliminer les violences faites aux femmes et toute forme de discrimination.

56. L'examen de l'application du Programme d'action dans la région de l'Amérique latine a montré que, au cours des vingt années antérieures, la transition démographique s'était répandue et accélérée plus que prévu, si bien que presque tous les pays de la région avaient bénéficié du dividende démographique.

57. Des progrès importants avaient été réalisés à propos des questions suivantes : intégration des processus démographiques aux stratégies de développement régionales, amélioration de la condition des femmes et réduction des inégalités entre les sexes, fourniture d'un appui aux familles et reconnaissance des divers types de structure familiale, intégration des stratégies fondées sur les droits aux politiques ciblant certains groupes de population; développement de l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, en particulier en faveur des adolescents, amélioration des conditions de santé, application de politiques territoriales et fourniture d'un appui aux migrants.

58. Les lacunes et difficultés régionales sont notamment liées à la faiblesse des institutions chargées de répondre aux besoins des pauvres, la persistance d'inégalités entre les sexes, la vulnérabilité d'un grand nombre de familles, le fait que la pauvreté touche de plus en plus les jeunes, la discrimination à l'encontre de certains groupes de populations ou types de famille, l'incapacité d'atteindre l'objectif de l'accès universel aux soins de santé procréative, la prévalence de la mortalité maternelle et l'incapacité de prendre des mesures propres à médicaliser l'avortement, les problèmes de gouvernance dans les métropoles et l'absence d'une éducation sexuelle complète.

59. La première session de la Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue dans le cadre de l'examen de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la suite à lui donner après 2014 dans la

---

<sup>4</sup> Adoptée par 52 voix pour et 1 voix contre. Des pays ont formulé des réserves concernant certains paragraphes.

région, s'est tenue à Montevideo du 12 au 15 août 2013. Des représentants de 38 États membres y ont participé.

60. Dans le Consensus de Montevideo sur la population et le développement, les questions ci-après ont été définies comme prioritaires pour l'après-2014 : la pleine intégration de la dynamique de la population dans le développement durable, dans l'égalité et le respect des droits de l'homme; les droits, les besoins, les responsabilités et les attentes des filles, des garçons, des adolescents et des jeunes; le vieillissement, la protection sociale et les difficultés socioéconomiques; l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative; l'égalité des sexes; les migrations internationales et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire; l'inégalité territoriale, la mobilité spatiale et la vulnérabilité; les peuples autochtones, y compris la diversité culturelle et les droits; les personnes d'ascendance africaine, leurs droits et la lutte contre la discrimination; les cadres d'application du futur programme régional pour la population et le développement.

### **La voie à suivre**

61. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement est un outil essentiel de promotion d'un développement humain équilibré et global dans le monde entier. Depuis 1994, les commissions régionales aident les pays à cerner les incidences du Programme d'action sur les politiques et appuient les efforts qu'ils ont déployés pour l'appliquer.

62. Compte tenu de la diversité des stratégies qui ont été appliquées pour concrétiser le programme relatif à la population et au développement et les priorités régionales, les processus régionaux menés par les commissions en étroite collaboration avec les organes intergouvernementaux régionaux tels que l'Union africaine, la Ligue des États arabes et les conférences ministérielles organisées en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie et dans le Pacifique ont permis d'évaluer l'ensemble des progrès réalisés par les pays, les difficultés qu'ils rencontrent et l'appui dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs en matière de population et de développement.

63. En plus d'illustrer la concordance de vues qui règne entre les régions au sujet des questions pour lesquelles il convient d'accélérer l'exécution du Programme d'action (élimination de la pauvreté, adolescents et jeunes, vieillissement de la population, autonomisation des femmes, migrations et données et statistiques, notamment), les documents adoptés à l'issue des conférences régionales sur la population et le développement contiennent des listes de mesures prioritaires adaptées à la particularité des conditions régionales qui constituent des orientations en matière de population et de développement au-delà de 2014.

64. En ce qui concerne les modalités d'application du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial, les observations communes ci-après notamment ont été formulées dans l'ensemble des régions :

a) L'importance de la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux et l'utilité de leur contribution dans le suivi et l'application du Programme d'action;

b) La nécessité de disposer de mécanismes de coordination efficaces favorisant un dialogue et des accords constructifs aux niveaux local, national et

régional, et de coopérer utilement, y compris dans le cadre de la coopération régionale, Sud-Sud et triangulaire, notamment grâce à l'échange de données d'expérience pertinentes et de bonnes pratiques entre pays en développement;

c) L'importance de réaffirmer le consensus qui s'est dégagé autour des liens entre la population et le développement, ce qui devrait contribuer à orienter la teneur d'un programme de développement pour l'après-2015 tenant systématiquement compte des préoccupations, des droits et de la dignité de tous les groupes humains.

65. Le 11 avril 2014, la Commission de la population et du développement a adopté par consensus sa résolution 2014/1, relative à l'évaluation de l'application du Programme d'action, dans laquelle les États Membres ont été priés de remédier aux déficiences dans la mise en œuvre du Programme d'action, notamment en ce qui concernait les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'accès équitable aux services de santé, y compris sexuelle et procréative, et de relever de nouveaux défis. Les États Membres ont également été invités à prendre note des liens étroits qui existaient entre les priorités du Programme d'action et le développement durable et à faire fond sur les progrès accomplis dans sa mise en œuvre ces vingt dernières années et les enseignements qui en ont été tirés lors de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

66. Les gouvernements ont pris acte des documents finaux adoptés à l'issue des récentes conférences régionales sur la population et le développement et dit que chacun d'entre eux énonçait des directives propres à la région qui l'avait adopté concernant la population et le développement au-delà de 2014. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi de l'application du Programme d'action qui doit se tenir en septembre 2014 permettra également aux États de renouveler leur appui politique et leur profond attachement aux objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et de définir le programme de travail des années à venir dans le domaine de la population et du développement.

67. Les commissions régionales continueront en conséquence de faire leur possible pour rapprocher les vues des pays et continuer de renforcer les partenariats conclus avec les organismes des Nations Unies, les organes intergouvernementaux régionaux et d'autres acteurs, notamment les organisations de la société civile, l'objectif étant de concrétiser les priorités régionales de façon coordonnée et d'optimiser les retombées collectives, pour le bénéfice de ceux qui vivent dans les différentes régions. En outre, elles offriront leur coopération technique directe aux États membres, à leur demande, et les aideront à concrétiser leurs priorités en matière de population et de développement, notamment en leur fournissant un appui de haute qualité au titre des travaux normatifs, du développement des connaissances, de l'échange des pratiques au niveau interrégional et du renforcement des capacités.

## **II. Faits nouveaux dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale**

### **A. Autres questions de politique générale abordées par les commissions régionales lors des sessions ministérielles et autres réunions de haut niveau**

68. La septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine s'est tenue à Abuja, du 25 au 30 mars 2014, sur le thème suivant : « L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique ». La réunion était organisée par la CEA et la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le Gouvernement nigérian. Elle a réuni des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, ainsi que des gouverneurs de banques centrales et des dirigeants de premier plan du secteur privé. La réunion avait pour objectif de fournir une plateforme aux décideurs pour formuler des propositions concrètes à même de favoriser la mise en œuvre de l'Initiative pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et de renforcer l'engagement et les mesures visant à faire avancer le programme de développement industriel de l'Afrique.

69. Dans la déclaration issue de la réunion, les ministres sont convenus de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour accroître la productivité de manière à dégager des ressources pour l'investissement et pour augmenter le taux de croissance des secteurs de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des services modernes, afin de stimuler l'emploi sur le continent. Ils se sont également engagés à s'attaquer au problème du financement à long terme des investissements dans le secteur manufacturier, notamment en relançant les banques de développement et en recalibrant les marchés financiers pour qu'ils soient à même de mieux accompagner les efforts d'industrialisation de l'Afrique.

70. La trente-cinquième session de la CEPALC s'est tenue à Lima du 5 au 9 mai 2014. Comme point de départ des débats entre les États membres, la Commission a présenté le document intitulé « Pactes pour l'égalité : vers un avenir durable », qui met en avant les deux défis majeurs pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, à savoir parvenir à une plus grande égalité et rendre le développement durable pour les générations futures. Les modes de consommation sont analysés dans leurs aspects économique, social et environnemental et les possibilités qu'ils offrent d'accroître le bien-être de la population sont mises en lumière, de même que leurs externalités, qui posent problème sur le plan de la durabilité environnementale. Le document se conclut par une série de propositions de politique générale à moyen et long termes qui doivent être inscrites, par la voie démocratique, dans des pactes sociaux, et met en évidence les réformes institutionnelles que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes doivent entreprendre.

71. La soixante-dixième session de la CESAP se déroule en deux parties, dont la première a eu lieu le 23 mai 2014. La deuxième sera organisée du 4 au 8 août 2014. Si la première était axée sur les questions de gestion, la deuxième sera consacrée au débat des hauts responsables et au débat ministériel. Durant cette dernière, les États

membres adopteront des décisions et des résolutions qui orienteront les travaux de la CESAP.

72. Le thème de la soixante-dixième session de la CESAP, « Connectivité régionale pour une prospérité partagée », sera examiné lors d'une table ronde au niveau ministériel. Le débat portera essentiellement sur les données disponibles, sur l'évaluation des mécanismes par lesquels la connectivité régionale influe sur l'intégration régionale et sur les moyens de renforcer la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique dans le but d'atteindre l'objectif de la connectivité régionale et de la prospérité pour tous.

73. Les activités ci-après seront organisées pendant le débat ministériel : a) un groupe de discussion de haut niveau au sujet de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique; b) une manifestation spéciale sur le développement durable et sans exclusive en Asie et dans le Pacifique de 1947 à 2015 et au-delà; c) une manifestation parallèle sur l'institutionnalisation de la réduction des risques de catastrophe dans la région Asie-Pacifique et sur les préparatifs de la troisième conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe; d) le lancement de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024); et e) la cinquième consultation de haut niveau avec les pays d'Asie et du Pacifique pour le sommet du Groupe des Vingt.

74. La vingt-huitième session ministérielle de la CESA0 s'est tenue du 9 au 12 juin 2014 sur le thème suivant : « Obstacles à surmonter et chances à saisir pour la justice sociale dans la région arabe ». Divers aspects de la justice sociale ont été abordés au cours de quatre séances interactives, à savoir la justice sociale et un nouveau modèle de développement, les politiques économiques au service de la justice sociale, la justice sociale entre générations, et le suivi et la mesure de la justice sociale.

75. En favorisant le dialogue entre les décideurs arabes sur ce sujet, la session a grandement contribué à l'édification d'une vision commune sur la manière de promouvoir les principes de justice sociale dans les plans de développement, les politiques et les procédures au niveau national. Le dialogue a également été l'occasion de forger un consensus régional sur les politiques et procédures qui pourraient être adoptées pour faire davantage avancer les initiatives des pays dans ce domaine.

## **B. Cohérence au niveau régional**

### **1. Mécanisme de coordination régionale**

76. En collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Europe et l'Asie centrale, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Europe et l'Asie centrale a axé ses travaux au cours de la période considérée sur l'élaboration d'une vision commune du programme de développement pour l'après-2015 dans la région relevant de sa compétence. Après la publication du rapport intitulé *Building more inclusive, sustainable and prosperous societies in Europe and Central Asia: A Common United Nations Vision for the Post-2015 Development Agenda*, le Mécanisme et le Groupe ont organisé une consultation régionale multipartite sur le programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenue à

Istanbul (Turquie) du 6 au 8 novembre 2013. La première section du présent rapport donne des informations plus détaillées à ce sujet.

77. En novembre 2013, le Mécanisme de coordination régionale et le Groupe des Nations Unies pour le développement ont décidé de verser une autre contribution aux processus concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015 en procédant à une brève analyse des enseignements tirés de ces objectifs et des incidences pour le programme de développement pour l'après-2015 en Europe et en Asie centrale. En outre, le Mécanisme a examiné le cadre politique de santé 2020 et les données concernant les déterminants sociaux de la santé et le fossé sanitaire dans la région. Il a été décidé de créer un groupe spécial, sous la direction du bureau de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans la région, pour travailler sur les déterminants sociaux de la santé. Le Mécanisme a également examiné la possibilité d'une contribution interinstitutions à la composante régionale de l'examen, 20 ans après, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

78. La dix-neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie occidentale s'est tenue les 26 et 27 novembre 2013 au siège de la Ligue des États arabes, au Caire. Au cours de cette réunion, qui était axée sur le programme de développement pour l'après-2015, des progrès concrets ont été accomplis s'agissant de renforcer la cohérence du soutien apporté par le système des Nations Unies à la Ligue, notamment en ce qui concerne les sommets arabes du développement économique et social. Plus particulièrement, les Nations Unies fourniront un appui efficace et coordonné pour préparer la mise en place d'une union douanière arabe, en contribuant au rapport 2014 intitulé *L'intégration arabe : pour une renaissance humaine* et en appuyant l'analyse régionale de l'impact socioéconomique de la connectivité des infrastructures dans la région, centrée sur les questions de transport et d'énergie. Également au cours de cette réunion, un accord conjoint entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes a été conclu sur la coordination de l'engagement régional dans le processus du programme de développement pour l'après-2015, notamment en assurant le suivi des consultations nationales, y compris avec les jeunes, en publiant les résultats de ces consultations en vue des consultations régionales et en soutenant l'élaboration du cadre stratégique de développement durable pour la région arabe.

79. La quinzième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, qui était axée sur l'appui à l'Union africaine et à son programme relatif au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), s'est tenue à Abuja du 28 au 30 mars 2014. Lors de la réunion, l'action du système des Nations Unies en faveur de l'intégration de l'Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063, un plan d'action continental mis au point par l'Union africaine, a été examiné. La session s'est tenue en marge de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine.

80. Les participants à la quinzième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique sont convenus de ce qui suit : a) les groupes thématiques devraient coïncider avec le plan stratégique de la Commission de l'Union africaine pour 2014-2017 et l'Agenda 2063; b) il faudrait élaborer un cadre de coopération régionale pour le développement qui soit strictement aligné sur le plan stratégique

de la Commission de l'Union africaine pour 2014-2017; c) il faut que des liens étroits unissent le Mécanisme, les mécanismes de coordination sous-régionale, le Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique et les équipes de pays des Nations Unies, de manière à renforcer la cohérence et la coordination; d) la Commission de l'Union africaine devrait mettre en place, en consultation avec l'ONU, un groupe de travail technique chargé d'élaborer un programme global d'appui des Nations Unies à l'Union africaine sur le long terme, notamment en ce qui concerne l'Agenda 2063 et le Programme décennal de renforcement des capacités, qui arrivera à échéance en 2016; e) une réunion élargie du Mécanisme devrait se tenir en marge des sessions annuelles du Mécanisme pour suivre la mise en œuvre des recommandations et l'adhésion à la position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015.

81. Les décisions énumérées ci-dessus ont renforcé l'harmonisation des interventions des Nations Unies dans les domaines de l'intégration sociale, économique et politique et à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD, en vue de promouvoir la paix et le développement sur le continent.

82. Au cours de la période considérée, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique a axé ses travaux sur les perspectives du système des Nations Unies pour la région, aussi bien dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qu'à titre de contribution au programme de développement pour l'après-2015, en prenant également en considération les priorités et les questions non réglées des objectifs du Millénaire pour le développement. Une attention particulière a été accordée à la question de la pauvreté.

83. On trouvera ci-après quelques-uns des principaux points saillants des travaux du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique : a) la publication du rapport 2012/13 sur les objectifs du Millénaire pour le développement pour la région Asie-Pacifique, intitulé *Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda*; b) l'élaboration de la feuille de route pour la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 1, à savoir éliminer l'extrême pauvreté et la faim, qui a promu l'initiative « Défi Faim zéro » en Asie et dans le Pacifique; c) la publication d'un rapport conjoint sur l'économie verte au service du développement durable et de la réduction de la pauvreté, du point de vue de la région Asie-Pacifique (« Towards a green economy for sustainable development and poverty reduction: an Asia-Pacific perspective »); d) la mise en œuvre d'une démarche « Unité d'action des Nations Unies » à la troisième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe; e) la tenue de la réunion préparatoire régionale de l'Asie et du Pacifique en vue du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui a eu lieu à Bangkok du 29 au 31 mai; f) la planification d'activités des Nations Unies ciblant la jeunesse de la région en vue de contribuer à renforcer l'efficacité de l'exécution des programmes et projets consacrés aux jeunes; g) l'élaboration d'une stratégie interinstitutions pour l'amélioration des statistiques ventilées par sexe en Asie et dans le Pacifique; et h) la convocation de la treizième Réunion régionale des coordonnateurs nationaux d'Éducation pour tous, sur le thème « The big push ».

84. Des progrès ont été réalisés dans le renforcement de la collaboration entre le Mécanisme de coordination régionale et le Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et le Pacifique grâce à une initiative conjointe visant à

favoriser la collaboration pour déterminer les perspectives de l'Asie et du Pacifique dans deux domaines principaux : les moyens disponibles pour mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 et un partenariat mondial à l'appui de cette mise en œuvre. L'initiative repose dans une large mesure sur la Déclaration de Bangkok pour la région Asie-Pacifique en ce qui concerne le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et sur le rapport 2012/13 sur les objectifs du Millénaire pour le développement intitulé *Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda*. Le 11 décembre 2013, le Mécanisme et le Groupe ont organisé une manifestation parallèle sur le thème « Mise en œuvre du programme mondial de développement : perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière de partenariats et de moyens », qui s'est tenue en marge de la sixième session du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable.

## **2. Relations avec les organisations de la région extérieures au système des Nations Unies**

85. Au cours de la période considérée, les commissions régionales ont continué à travailler en étroite collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales, dans le cadre de leur mandat, pour bâtir un consensus régional sur des priorités et des solutions communes à des problèmes communs, notamment en leur offrant des réseaux régionaux d'échange de connaissances sur le développement et de bonnes pratiques.

86. Au cours de la période considérée, la CEE s'est employée à renforcer les liens dans sa région et au-delà, avec, entre autres, l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le secrétariat de la Commission de l'intégration de la Communauté économique eurasienne et la Commission économique eurasienne. La CESAP a poursuivi sa collaboration avec la Banque asiatique de développement, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Organisation de coopération économique, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le secrétariat général de la Communauté du Pacifique et l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Au cours de la même période, la CESAP a signé de nouveaux accords de coopération et renouvelé les accords existants avec la Commission économique eurasienne, la Banque eurasienne de développement, l'Initiative du Grand-Tumen et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. En outre, la CESAP a signé un accord trilatéral en 2013 avec la Commission économique pour l'Europe et le secrétariat de la Commission de l'intégration de la Communauté économique eurasienne.

87. En étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans la région, et sous les auspices du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, le secrétariat de la CESAP a coordonné un examen du partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU, en s'intéressant plus particulièrement aux apports pour ce qui est des piliers économique, social et culturel. Dans ce contexte, le Secrétaire exécutif de la CESAP a participé à la réunion au sommet entre l'ASEAN et l'ONU à Bandar Seri Begawan le 11 octobre 2013. Les participants ont décidé d'élaborer une feuille de route stratégique pour la mise en œuvre du partenariat pour la période 2014-2015. Le partenariat du secrétariat avec l'ASEAN porte sur les domaines de la connectivité régionale (y compris le transport, la facilitation du commerce et les technologies de l'information et des communications), de la réduction des risques de catastrophe et du développement social.

88. Au cours de la période considérée, la CEA s'est employée à resserrer ses partenariats tant avec la Commission de l'Union africaine qu'avec la Banque africaine de développement dans le cadre du Secrétariat conjoint de la CEA, de la Banque et de l'Union africaine et avec l'appui du Bureau d'appui au Secrétariat conjoint. Au cours de la période considérée, le Secrétariat conjoint a continué de servir de plateforme pour la tenue de consultations périodiques entre hauts responsables des trois institutions en vue de renforcer la coordination et d'accroître l'efficacité de leurs interventions, en particulier des initiatives conjointes.

89. Le Comité directeur du Bureau d'appui au Secrétariat conjoint a tenu trois réunions consultatives importantes, en mars, novembre et décembre 2013, pendant lesquelles les principaux domaines d'initiatives communes ci-après ont été recensés pour 2014 : a) enseignement supérieur (l'accent étant mis sur les efforts visant à créer une université panafricaine); b) amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques économiques à l'appui du développement durable en Afrique; c) initiative Climat pour le développement (ClimDev) de l'Afrique; d) intégration régionale; e) sécurité alimentaire, l'accent étant mis sur l'étude sur le coût de la faim en Afrique; et f) efforts actuellement faits pour élaborer une vision de développement à long terme pour l'Afrique (l'Agenda 2063).

90. Au cours de l'année considérée et en réponse aux demandes formulées par les chefs d'État et de gouvernement africains lors des sommets de l'Union africaine en 2013, la CEA a continué d'apporter son concours à la Commission de l'Union africaine, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, aux communautés économiques régionales et aux États membres sur diverses initiatives en faveur du développement, notamment dans les domaines des infrastructures, du commerce, de l'intégration régionale, des changements climatiques, de la planification du développement, de la macroéconomie, de l'industrialisation et de la gestion des ressources naturelles.

91. Les bureaux sous-régionaux de la CEA ont également fourni un appui direct aux communautés économiques régionales africaines pour faire progresser le programme de développement dans les cinq sous-régions du continent. L'action de la CEA s'est concentrée sur la planification du développement, la macroéconomie, l'industrialisation et la gestion des ressources naturelles.

### **C. Renforcement de la coopération interrégionale entre les commissions régionales**

92. Depuis la dernière période, les secrétaires exécutifs des commissions régionales se sont rencontrés à trois reprises : le 3 juillet 2013 à Genève, le 31 octobre 2013 à New York et les 17 et 18 mars 2014 à Santiago. Les réunions ont permis aux secrétaires exécutifs de progresser, de façon concertée et consensuelle, sur les nombreuses questions inscrites aux ordres du jour régionaux mentionnés dans le présent rapport.

93. Dans le but de renforcer les initiatives de coopération interrégionale sur les questions stratégiques de politique générale et en consultation étroite avec les secrétaires exécutifs, le Secrétaire général a nommé, le 7 novembre 2013, un conseiller spécial pour la coopération interrégionale sur les politiques.

94. À la réunion de coordination tenue à Santiago les 17 et 18 mars 2014, les secrétaires exécutifs et le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la coopération interrégionale sur les politiques sont convenus d'une initiative stratégique interrégionale à trois volets portant sur : a) le lien entre les niveaux régional et mondial, en fournissant des perspectives régionales intégrées sur des questions de portée mondiale en vue d'assurer plus d'égalité et d'autonomiser les pays du Sud dans la réalisation de leurs aspirations en matière de développement durable; b) la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique pour deux ou trois régions, le partage des politiques et des pratiques optimales permettant de contribuer à satisfaire ces intérêts; et c) la coopération entre le système des Nations Unies et les partenaires extérieurs au système.

95. Quatre critères ont été arrêtés en vue d'orienter le renforcement de la coopération interrégionale entre les commissions, à savoir : a) la demande de coopération doit venir des régions; b) la coopération devrait être source de transformation et avoir un effet multiplicateur; c) la coopération devrait contribuer à l'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable; et d) la coopération devrait engendrer de la valeur ajoutée grâce au partage des meilleures compétences des différentes commissions régionales. À cet égard, trois domaines prioritaires de coopération initiale ont été définis : la promotion de l'égalité, le financement du développement et le lancement d'une révolution des données.

96. Dans un premier temps, les activités de coopération interrégionale seront soutenues grâce à un projet relevant du compte pour le développement sur la promotion de l'égalité. Le projet, qui sera axé sur les politiques, contribuera à la réflexion méthodologique sur la promotion de l'égalité, y compris par une analyse structurelle et systémique de l'inégalité dans les différentes régions. Dans ce contexte, les données nécessaires à la mesure des inégalités seront également évoquées, ce qui ouvrira la voie à la poursuite de la coopération dans ce domaine.

97. À l'occasion de réunions annuelles, les chefs de la planification des programmes des commissions régionales ont continué de mettre en commun leurs expériences et pratiques optimales concernant les programmes et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement des commissions.

98. À Santiago le 18 mars 2014, la CEPALC a accueilli le premier séminaire conjoint du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. Le séminaire, auquel ont participé les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales, s'est tenu en marge de la vingt-septième session du Comité. Les participants sont convenus de l'importance cruciale de la dimension régionale pour trouver des solutions aux problèmes mondiaux de développement.

99. Dans ce contexte, il a été reconnu que les commissions régionales, parce qu'elles connaissent mieux les tendances et les difficultés au niveau des pays et qu'elles sont plus proches des décideurs nationaux, pouvaient permettre aux régions de jouer un rôle clef dans la conception du futur cadre de développement et fournir des données d'expérience régionales pour orienter l'élaboration des politiques au niveau mondial. La dimension régionale peut également contribuer à renforcer la capacité des régions à favoriser des programmes progressistes, à guider le changement, à concilier les différents intérêts et à élaborer une vision du développement qui tienne compte de réalités multiples, enrichissant ainsi de contenus nouveaux et d'idées novatrices le débat sur le développement au niveau

mondial. Les points saillants de ce dialogue ont été portés à l'attention du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies au cours de sa première session ordinaire (Rome, 8-9 mai 2014).

---